



Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire savoir
que nous n'avons présentement aucun instituteur.
M. Jumeau a quitté il y a trois semaines
l'école qu'il tenait sans autorisation dans la
paroisse. il avoit environ 30 élèves qui ne
fréquentent maintenant aucune école.

il y a sur la paroisse un jeune homme
âgé d'environ 25 ans. il est d'une conduite
exemplaire, et me paraît suffisamment instruit.
il est infirme et n'a d'autre ambition que
de se devouer pour toujours à l'éducation
des enfans. Si ce choix vous est agréable,
Monsieur, veuillez me transmettre les
mesures

mesures à prendre pour le faire autoriser.
je pense qu'il aimerait mieux le faire autoriser
à St Paul qu'à Quimper parce que St Paul
est plus près.

Le conseil de la fabrique dont j'ai l'honneur
de vous parler le 19^e de dernier s'est mis
en règle.

Le conseil municipal de la feuille a décidé
unanimement qu'il faut construire un nouveau
presbytère. m. le sous-préfet a désigné m. Camille
conducteur des ponts et chaussées à Chateaulin
pour prendre le plan et diriger le ouvrage
nous nous recommandons à vous, Monsieur
pour obtenir quelque secours sur les fonds
départementaux.

on parle de vendre le presbytère actuel, mais
la majorité des habitants n'est pas de cette

avis 1^o parce qu'un prêtre mortifié de la
paroisse en avait fait don à l'église moyennant
deux services par an que son dessert toujours.
2^o parce qu'on y établirait infailliblement
un auberg sur le cimetière et à la porte
de l'église.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,
avec respect et Soumission

Votre très humble serviteur

Le Guen Recteur de la feuille.

La feuille 18 janvier 1828.